Liberté . Egalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GERS

ENREGISTREMENT
ARMES DE CATEGORIE D

PIECES A FOURNIR

☐ l'imprimé CERFA N° 14700*02 dûment complété et signé

☐ une pièce copie recto-verso d'un justificatif d'identité du demandeur en cours de validité *(carte d'identité ou passeport SAUF permis de conduire)* ou pour les étrangers, une carte de résident en cours de validité,

☐ une copie du permis de chasser délivré en France ou à l'étranger **ou** de la licence de tir, tamponnée par le médecin, en cours de validité, délivrée par une fédération sportive de tir agréée par le ministère chargé des sports, ☐ une photocopie de la validation du permis de chasser de l'année sportive en cours ou de l'année sportive précédente	Ou	☐ un certificat médical datant de moins d'un mois, attestant que l'état de santé physique et psychique du demandeur n'est pas incompatible avec la détention d'armes et de munitions,

Votre dossier est à adresser à la préfecture du lieu de domicile ou, pour les étrangers, du lieu de résidence en France.

Préfecture
Direction des Services du Cabinet
Service de Sécurité Intérieure- Unité Sécurité Publique
Place du Préfet Claude Erignac
32 007 AUCH CEDEX

Affaire suivie par : Mme Boscher
Tél : 05 62 61 43 19 -Mél : pref-ssi-usp@gers.gouv.fr

Accueil sur RDV uniquement

plus de renseignements sur : http://www.gers.gouv.fr